



Comprendre le site Natura 2000 du Marais poitevin

Synthèse du Document d'Objectifs 2022



Édito



Johann Lebreich,
Directeur de l'Etablissement public
du Marais poitevin



Pascal Duforestel,
Président du Parc naturel régional
du Marais poitevin

Le Marais poitevin, première zone humide de la façade atlantique, couvre une surface de 107 526 ha. Le site Natura 2000, pour sa part, s'étend sur 68 023 ha. Il présente une mosaïque d'espaces naturels caractérisée par des milieux humides (prairies, boisements...), des espaces littoraux, des coteaux calcaires et un réseau hydraulique dense. Cette diversité de milieux naturels accueille de nombreuses espèces et constitue un patrimoine biologique reconnu qu'il convient de préserver.

La désignation en site Natura 2000 est une reconnaissance de la valeur environnementale du Marais poitevin. Elle date de 2003. 20 ans après, le Document d'Objectifs aujourd'hui révisé permet d'actualiser les enjeux de conciliation de protection de la nature et de développement des activités.

L'Etablissement public du Marais poitevin, a confié au Parc naturel régional du Marais poitevin l'animation du Document d'Objectifs du site Natura 2000. Ce partenariat permet de mener une réflexion locale et concertée avec tous les acteurs impliqués dans la vie du marais et de poursuivre la valorisation des espaces naturels, des paysages et de leur biodiversité. Cette synthèse a pour vocation de faciliter la compréhension de la stratégie de protection du Marais poitevin à travers le Document d'Objectifs Natura 2000. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Sommaire

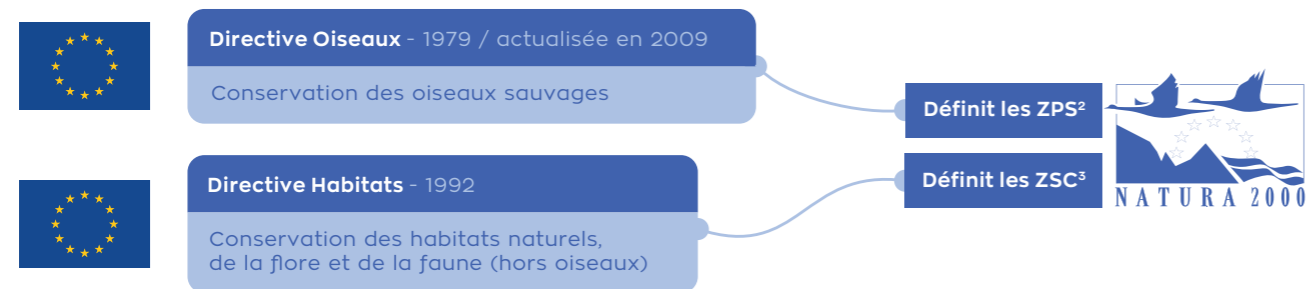
Le réseau Natura 2000	2
Un Document d'Objectifs écrit à plusieurs mains	6
Le contexte socio-économique : les activités humaines, les habitats et les espèces	8
La richesse biologique du Marais poitevin	10
Les objectifs du DOCOB Natura 2000 et les actions à engager sur le territoire	16
Les outils pour agir et participer	18

Le réseau Natura 2000

Le contexte européen

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels⁽¹⁾ des pays de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, reconnus pour leurs faunes et leurs flores exceptionnelles. La conciliation des engagements de préservation de la biodiversité et des activités humaines est l'enjeu principal des sites Natura 2000. En France, en 2021, il existait 1 756 sites sur une superficie totale de 112 304 km² soit 13 % du territoire français.

Ce réseau repose sur deux directives européennes :

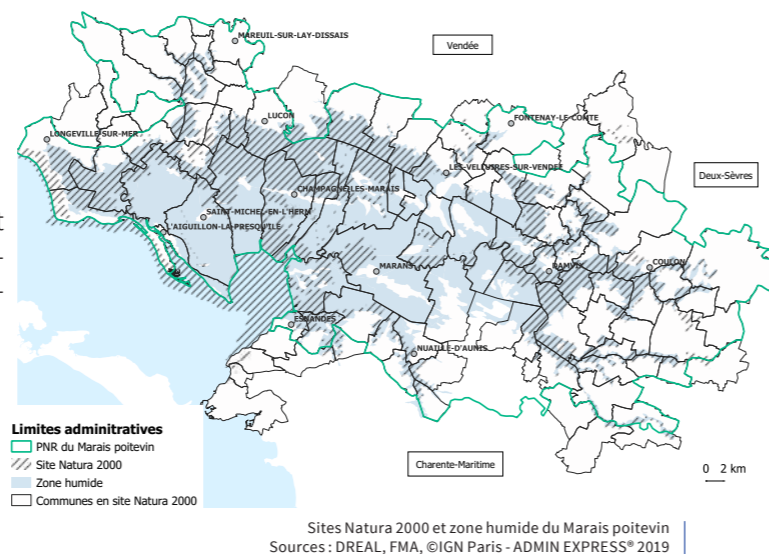


ZOOM sur le Marais poitevin

Dans le Marais poitevin, les enjeux biologiques portent sur 160 espèces et 33 habitats d'intérêt communautaire. Depuis 2003, la zone humide et sa façade maritime sont concernées par 3 périmètres :

- 2 ZSC :
 - un site couvrant la partie du Marais poitevin en Nouvelle-Aquitaine (FR5400446)
 - un site couvrant la partie du Marais poitevin en Pays de la Loire (FR5200659)
- 1 ZPS qui couvre l'ensemble des 2 ZSC (FR5410100)

Ils forment une seule entité, le site Natura 2000 Marais poitevin, soit 68 023 hectares. Il couvre 70 % de la zone humide et concerne à la fois les domaines terrestre (86 %) et maritime (14 %) ce qui en fait une aire marine protégée. Les acteurs du territoire ont la responsabilité de garantir le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire⁽⁴⁾ qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.



- (1) **Semi-naturels** : espaces qui évoluent sous l'influence de l'Homme
- (2) **ZPS** : Zone de Protection Spéciale
- (3) **ZSC** : Zone Spéciale de Conservation
- (4) **Habitats et espèces d'intérêt communautaire** : habitats et espèces « en danger » ou « vulnérables » ou « rares », en Europe, énumérés en annexe des Directives Habitats et Oiseaux

La politique de concertation en France et le Document d'Objectifs du Marais poitevin

Afin d'organiser la gestion du site Natura 2000, un **Comité de Pilotage** (COFIL) est constitué. C'est une instance décisionnelle et de concertation. Ses réunions régulières permettent de valider le Document d'Objectifs et de veiller à sa bonne mise en œuvre. Le COFIL⁽⁵⁾ est composé des divers acteurs du territoire : élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, associations, usagers et experts. Les membres du COFIL sont désignés par arrêté préfectoral. Dans le Marais poitevin, le COFIL, créé en 1999, regroupe 262 membres (107 communes, 27 représentants de l'Etat et de ses établissements publics, 28 représentants des collectivités territoriales, 94 représentants des activités socio-professionnelles, 6 personnalités nommées à titre personnel).



La concertation

La démarche Natura 2000 en France favorise la concertation et la participation active et large des acteurs du terrain afin qu'ils s'approprient les enjeux du dispositif et participent à la gestion des sites. Cette approche a pour objectif de prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales.



Le **DOCOP**⁽⁶⁾ est un outil de planification qui décrit les enjeux et les actions à mettre en œuvre pour la préservation du site Natura 2000.

Le premier Document d'Objectifs a été validé en 2003 et évalué en 2014. À la suite, une révision du DOCOP s'est engagée pour se finaliser à l'automne 2022.

Le DOCOP Marais poitevin comprend :

- ▶ une présentation globale du site Natura 2000
- ▶ un diagnostic socio-économique présentant les principales activités répertoriées sur le site
- ▶ un diagnostic biologique présentant un état initial, de la localisation et de l'intérêt écologique des habitats et d'espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site Natura 2000
- ▶ une présentation des enjeux et des objectifs de conservation des habitats et des espèces recensés sur le territoire en lien avec les pratiques humaines
- ▶ des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés sous la forme d'actions

(5) **COFIL** : Comité de Pilotage

(6) **DOCOP** : Document d'Objectifs



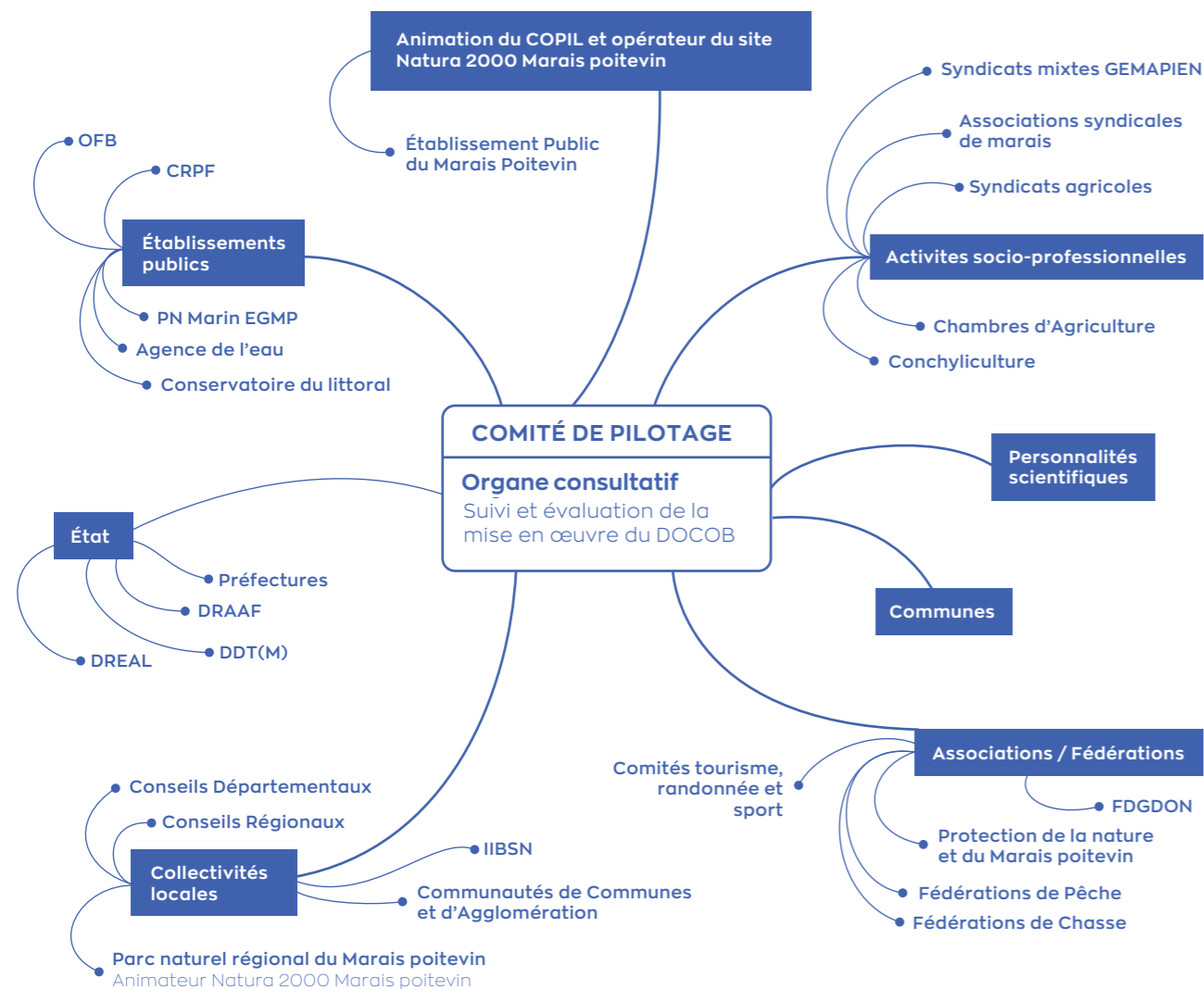
Etablissement public du Marais poitevin



L'animation du Comité de Pilotage est assurée par l'**opérateur**. Dans le Marais poitevin, c'est l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP). C'est un établissement public d'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Il supervise la mise en œuvre des actions inscrites dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000. L'opérateur permet ainsi d'harmoniser les actions pour les faire converger vers l'objectif de préservation de la multifonctionnalité de la zone humide des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

La mise en œuvre des actions du DOCOB est assurée par l'**animateur** du site. Le Parc naturel régional du Marais poitevin est animateur du site Natura 2000 depuis 2004. Son rôle consiste à faire vivre le site en favorisant les projets durables de territoire, en utilisant les outils propres à Natura 2000 (contrats et chartes) et en accompagnant les acteurs du territoire sur la manière d'atteindre et de répondre aux enjeux figurant dans le Document d'Objectifs.

Organisation du Comité de Pilotage



Vue aérienne du marais communal des Magnils-Reigniers inondés, ©PNR Marais poitevin



Une zone humide, un site Natura 2000 et un label Ramsar

La labellisation Ramsar récompense et valorise les actions de gestion durable pour la « préservation et l'utilisation rationnelle des zones humides d'importance internationale ». La candidature à la labellisation Ramsar du Marais poitevin permettra au territoire de renforcer sa stratégie de préservation et de valorisation de la zone humide et ainsi d'encourager la poursuite des actions initiées par l'ensemble des acteurs du territoire.

La labellisation Ramsar peut apporter au Marais poitevin :

- une reconnaissance internationale de sa valeur écologique
- un moyen de renforcer l'action de préservation et de restauration de la zone humide
- un levier pour engager le Marais poitevin face au changement climatique
- un atout pour la promotion du Marais poitevin

Prévu dans le projet de Charte de Parc naturel régional du Marais poitevin, le périmètre Ramsar correspond au périmètre du site Natura 2000 Marais poitevin, complété à la marge par les continuités écologiques⁽⁷⁾ (boisements, prairies...), soit 68 023 hectares. Ce choix traduit la volonté du territoire de reconnaître en site Ramsar un périmètre cohérent englobant l'ensemble des milieux remarquables de la zone humide. Pour apporter plus de cohérence aux actions, le Document d'Objectifs Natura 2000 fait donc office de plan de gestion.


(7) **Continuités écologiques** : réseaux de milieux naturels continus qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir

Un Document d'Objectifs écrit à plusieurs mains

La révision du Document d'Objectifs s'est appuyée sur une concertation territoriale grâce à des groupes de travail thématiques, des entretiens individuels et plusieurs COPIL tout au long du processus. Ces rencontres et échanges ont permis de définir le contenu du DOCOB. Validé par le COPIL en mars 2022, il a été proposé à l'approbation de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine.

Un projet d'arrêté préfectoral a alors été soumis à la consultation du public du 23 juin au 15 juillet 2022, avant son approbation en automne 2022. La mise en œuvre du DOCOB est coordonnée par l'Etablissement public du Marais poitevin et le Comité de pilotage, et animée par le Parc naturel régional du Marais poitevin.

65
structures rencontrées



38
rencontres individuelles



25
réunions plénières

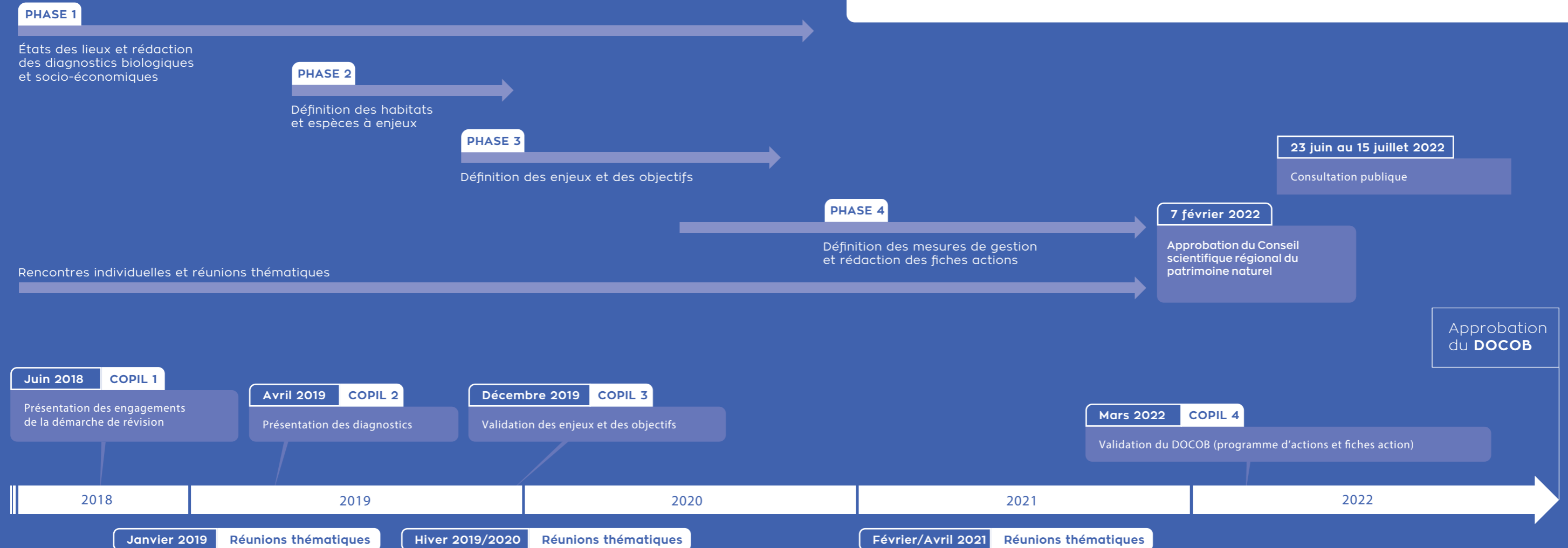


5 groupes de travail

ont réuni les acteurs concernés pour chaque thématique

- 1 • Littoral
- 2 • Agriculture
- 3 • Milieux aquatiques
- 4 • Biodiversité
- 5 • Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

LE PROCESSUS DE RÉDACTION ET DE CONCERTATION DU NOUVEAU DOCOB



Le contexte socio-économique : les activités humaines, les habitats et les espèces

De nombreuses activités existent sur le territoire du Marais poitevin. Afin d'identifier les pressions de ces activités sur les espèces et habitats, un diagnostic des pratiques présentes sur le territoire est réalisé.

Sylviculture

- 1 1225 ha de forêt domaniale dont 832 ha de forêt dunaire exploités sur le littoral
- 2 1084 ha de peupleraie en plein et 368 km de linéaire de peuplier

Tourisme

- 3 734 km de pistes cyclables
866 km de randonnées pédestres
30 sites touristiques culturels
30 embarcadères
- 4 605 000 visiteurs sur le littoral
22 structures proposant des activités nautiques
20 km de plage

Chasse

- 5 Chasse au gibier d'eau et aux petits gibiers
Plus de 250 plans d'eau de chasse

Pêche

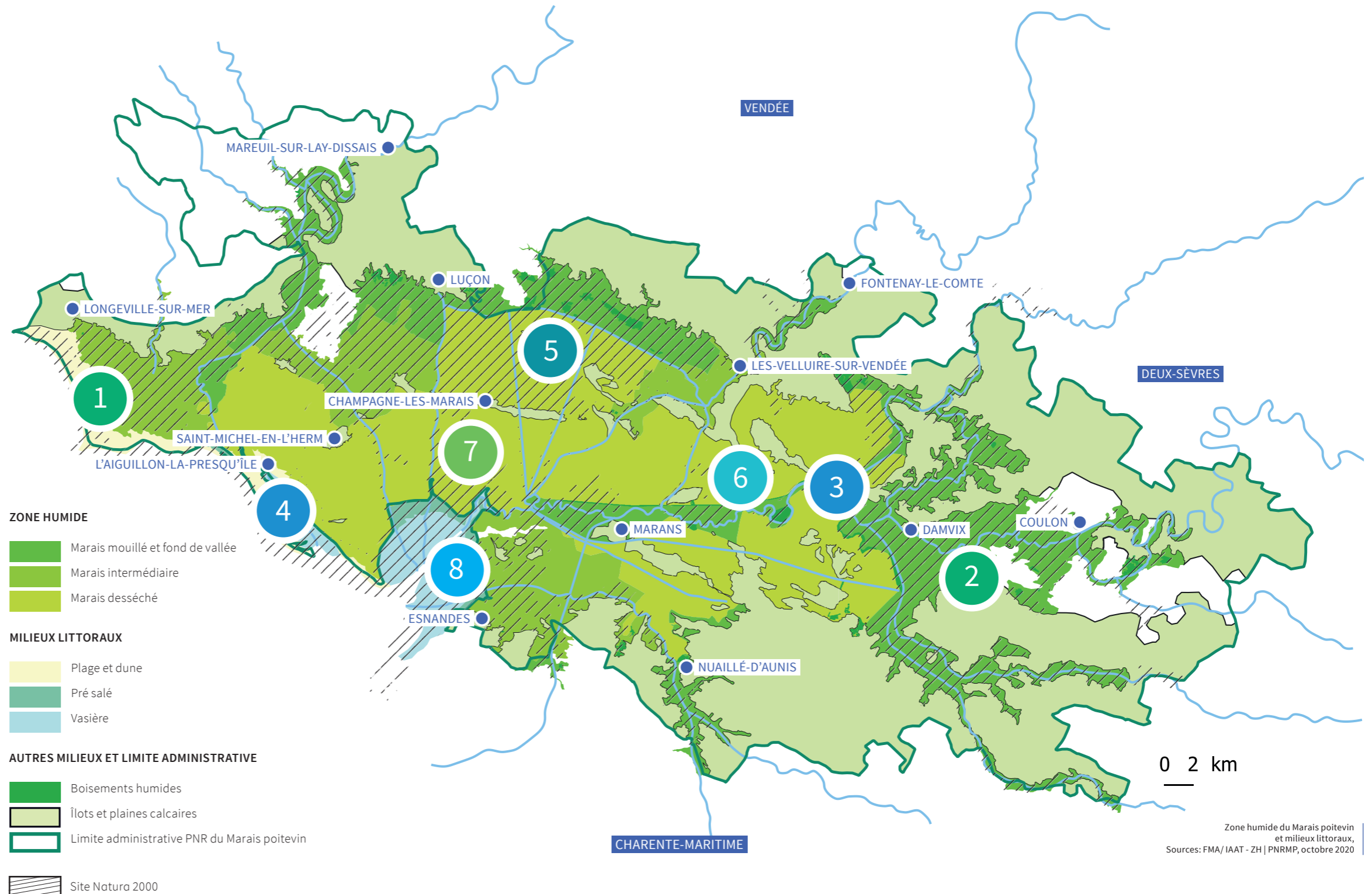
- 6 224 km de cours d'eau domaniaux
Pêche professionnelle côtière
Pêche de loisirs (canne, à pied et au carrelet)

Agriculture

- 7 1 350 exploitations en Marais poitevin
La principale activité agricole dans le Marais poitevin est la céréaliculture. Cependant, l'activité d'élevage permet de maintenir 31 933 ha de prairies permanentes dont 22 355 ha sous contrat MAEC en 2019

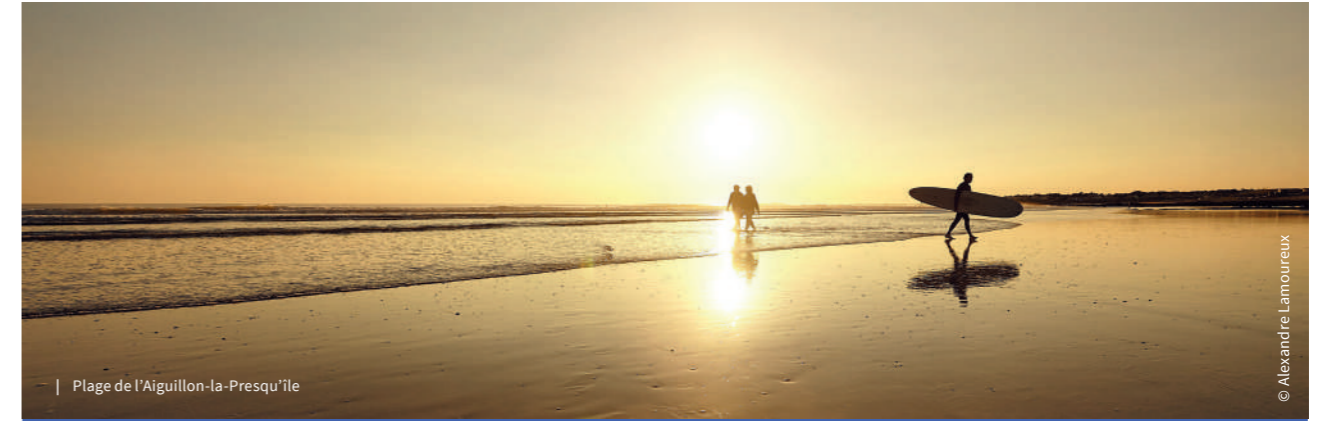
Conchyliculture

- 8 3^e centre de production mytilicole en France
20 % de la production nationale
226 km de concessions mytilicoles sur estran
50 ha de concessions ostréicoles et 188 filières au large





1. Forêt dunaire ©D. Mar
2. Peupleraie ©PNR Marais poitevin
3. Le marais des Epineaux à La Garette ©Pierre Viala
4. Char à voile à L'Aiguillon-la-Presqu'île ©A. Lamoureux
5. Carrelet sur la commune d'Esnandes ©PNR Marais poitevin
6. Vaches à Bretonnière-la-Claye ©Francis Leroy
7. Récolte des moules de bouchots sur le littoral du Marais poitevin ©PNR Marais poitevin



Population

281 895
habitants sur les communes du site Natura 2000

107 communes en site Natura 2000
91 communes adhérentes au PNR
88 communes classées PNR

9
Établissements Publics de Coopération Intercommunale



Outils d'aménagement du territoire

- 2** Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- 8** Schémas de cohérence territoriale
- 1** Plan local d'urbanisme intercommunal
- 43** Plans locaux d'urbanisme

Outils de gestion de l'eau

- 1** Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- 3** Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau

Outils environnementaux

- 4** Réserves Naturelles Nationales
- 3** Réserves Naturelles Régionales
- 9** Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
- 2500 ha** Acquisitions foncières
- 2800 ha** Mesures contractuelles
- 1** Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis

La richesse biologique du Marais poitevin



Un territoire sous surveillance : Observatoire du patrimoine naturel (OPN)

Les connaissances sur la biodiversité résultent de la collaboration de nombreux acteurs qui œuvrent depuis longtemps. Lors de l'élaboration du Document d'Objectifs Natura 2000 en 2003, il est apparu nécessaire de fédérer ces acteurs à travers un observatoire commun du patrimoine naturel. Cet outil d'observation à long terme permet de suivre l'état de conservation des espèces et des habitats naturels et d'orienter les mesures de gestion, à l'échelle du territoire.



Les objectifs de l'OPN sont de :

- connaître la composition, la répartition et l'état de conservation des espèces et des habitats au sein du Marais poitevin
- suivre les tendances d'évolution des espèces et des habitats sur le long terme
- comprendre les interactions entre les habitats et les espèces
- évaluer les politiques et outils mis en place sur le territoire en faveur de l'amélioration du fonctionnement de la zone humide et de sa biodiversité
- communiquer les données et résultats auprès des différents publics

L'OPN fédère un réseau d'une trentaine d'acteurs qui réalise des inventaires, selon des protocoles standardisés, pour suivre l'évolution de la biodiversité. Il est mis en œuvre par des établissements publics, des organismes privés et des bénévoles.

Les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 Marais poitevin comprend de nombreux habitats et espèces pouvant subir des pressions liées aux activités humaines présentes. Ces habitats et espèces, en danger, menacés ou rares, sont dits d'intérêt communautaire. Les acteurs du Marais poitevin ont la responsabilité du maintien du bon état de conservation des habitats et espèces du site Natura 2000. Ainsi, des actions de gestion ont été définies et des priorités d'intervention précisées, en concertation avec les acteurs du territoire, afin de diminuer les pressions exercées sur les espèces et habitats.



33

habitats d'intérêt
communautaire



177

espèces d'intérêt
communautaire



Conche des Marais de Magné

© Alexandre Lamoureux



Gravelot à collier interrompu

©PNR Marais poitevin



Marais déséché

©Alexandre Lamoureux



Busard cendré

©Laure Duvallet

LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



1

Estrans et prés salés – 6 499 ha

L'estran correspond au banc sableux, rocheux ou vaseux recouvert à marée haute et découvert à marée basse. L'estran rocheux abrite des récifs d'Hermelles. Les prés salés, situés sur la partie haute de l'estran, sont des formations végétales basses moins régulièrement recouvertes par la marée.

Espèces liées : limicoles et anatidés hivernants, Gorgebleue à miroir, Phragmite aquatique

Pression exercée sur cet habitat : destruction d'Hermelles lors de la pêche à pied



2

Cordons dunaires – 417 ha

8 habitats naturels se succèdent le long du cordon dunaire dont 7 sont d'intérêt communautaire. L'intégrité de cet écosystème fragile garantit la stabilité géomorphologique du trait de côte.

Habitats d'intérêt communautaire prioritaires : dunes fixées à végétation herbacée

Espèces liées : Pélobate cultripède, Gravelot à collier interrompu

Pression exercée sur cet habitat : érosion des dunes par piétinement



3

Lagunes – 52 ha

Il s'agit d'une étendue d'eau salée côtière peu profonde séparée de la mer par une barrière de sable ou une digue pour le Marais poitevin. La salinité peut varier, allant de l'eau saumâtre à l'hyper salinité selon la pluviosité, l'évaporation et les apports d'eau marine.

Habitats d'intérêt communautaire prioritaires : lagunes

Espèces liées : Hibou des marais, Huitrier pie, Pélobate cultripède

Pression exercée sur cet habitat : maintien des connexions avec la mer



4

Prairies subhalophiles – 18 730 ha

Elles sont caractérisées par un microrelief, correspondant aux anciens chenaux de retrait de la mer, et par un taux de salinité résiduelle. Cette double spécificité (salinité et gradient d'humidité) confère à ces prairies une richesse biologique très forte.

Espèces liées : Barge à queue noire, Chevalier gambette, Renoncule à feuilles d'ophioglosse

Pressions exercées sur cet habitat : surpâturage ou apports d'amendement importants, conversion de prairies en cultures



5

Pelouses sèches calcaires – 12 ha

Les pelouses calcaires correspondent à des formations végétales arides sur un sol de faible épaisseur, avec le plus souvent un dénivelé qui favorise le ruissellement de l'eau. Elles se localisent le long des îles calcaires.

Habitats d'intérêt communautaire prioritaires : pelouses sèches semi-arides

Espèces liées : Azuré du serpolet, Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies, Orchidées

Pressions exercées sur cet habitat : déprise agricole qui conduit au développement d'une végétation buissonnante à prunelier et aubépine, destruction par labour agricole ou urbanisation



6

Réseau hydraulique – 1 467 ha – 8 200 km de voies d'eau

L'ensemble du réseau hydraulique du Marais poitevin, primaire, secondaire et tertiaire, et les mares se déclinent en quatre habitats d'intérêt communautaire.

Espèces liées : Héron pourpré, Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, Murin de Daubenton, Marsilée à quatre feuilles, Grande alose

Pressions exercées sur cet habitat : travaux d'entretien répétés, qualité de l'eau, présence d'espèces exotiques envahissantes



7

Boisements humides – 2 300 ha

Ces boisements sont situés sur l'ensemble du marais mouillé, soumis aux crues hivernales liées à l'apport d'eau douce en amont de la zone humide.

Habitats d'intérêt communautaire prioritaires : forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes

Espèces liées : Héron bihoreau, Rosalie des Alpes, Barbastelle d'Europe

Pressions exercées sur cet habitat : exploitation du bois, assec précoce au printemps dû à la gestion des niveaux d'eau (baisse rapide et avancée en saison)

1. Baie de l'Aiguillon, ©O. Cardot
2. Pelouse calcaire, ©O. Cardot
3. Prés salés, ©A. Texier
4. Pointe de l'Aiguillon, ©H. Joncheray

5. Lagune de La belle Henriette, ©H. Joncheray
6. Herbier aquatique, ©O. Cardot
7. Frénaie alluviale, ©O. Cardot

LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



Les oiseaux

337 espèces présentes dans le Marais poitevin dont 94 d'intérêt communautaire

La zone humide constitue une étape de choix sur l'axe migratoire nord-sud des oiseaux migrateurs pour se reproduire, s'alimenter et se reposer en hiver et au printemps. Le maintien des dépressions en eau dans les prairies humides, au printemps et en hiver, est nécessaire pour la nidification, l'hivernage ainsi que pour la migration de nombreux limicoles et anatidés, notamment la Barge à queue noire et le Chevalier gambette. La tranquillité des nids est un facteur notable de réussite de reproduction, notamment pour le Gravelot à collier interrompu qui niche sur les hauts de plage, ou encore le Busard cendré qui niche dans les champs de blé.



Les amphibiens

17 espèces présentes dans le Marais poitevin dont 12 d'intérêt communautaire

Les habitats humides, temporaires ou permanents (baisses des prairies, réseau hydraulique, mares, abreuvoirs, dépressions intradunales, rose-lières, boisements humides...) sont propices à la présence d'amphibiens. L'entretien des mares, le maintien d'une bonne qualité de l'eau, associés à la présence de végétation aquatique, sont des éléments essentiels pour le déplacement et la reproduction des amphibiens.



Les mammifères

58 espèces présentes dans le Marais poitevin dont 26 d'intérêt communautaire

Les mammifères ont un grand territoire de déplacement. La continuité du réseau hydraulique est essentielle pour la Loutre d'Europe, car en cas de discontinuité, elle subit une mortalité routière importante. Le maintien de la végétation des berges est également nécessaire pour le déplacement de micro-mammifères notamment le Campagnol amphibie. Concernant les chauves-souris (Grand Rhinolophe, Murin de Daubenton...), la continuité du réseau de haies est favorable à leurs déplacements.



Les insectes

9 espèces d'insectes d'intérêt communautaire

Sur le territoire, certains groupes d'insectes n'ont pas fait l'objet d'inventaire exhaustif, ce qui ne permet pas de connaître le nombre d'espèces présentes dans le Marais poitevin. Certaines espèces de libellules, de papillons, de coléoptères, criquets et sauterelles ont été répertoriées comme espèces d'intérêt communautaire. La Rosalie des Alpes apprécie les arbres morts des zones humides. Le maintien d'une bonne qualité d'eau, associé à la présence de la végétation rivulaire, est favorable aux libellules. Concernant les papillons, la gestion extensive des prairies humides ou plus sèches est favorable respectivement au Cuivré des marais et à l'Azuré du Serpolet.



Les plantes

1 espèce d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 du Marais poitevin accueille en 2021, 128 espèces floristiques patrimoniales dont la Marsilée à quatre feuilles. En France, l'espèce est rare et toujours très localisée. Aujourd'hui dans le marais, l'espèce est uniquement présente sur la commune de Champ-Saint-Père. De faibles variations des niveaux d'eau sont favorables à la Marsilée à quatre feuilles, ainsi qu'un entretien du réseau hydraulique adapté au cycle biologique de l'espèce.



Les poissons

34 espèces présentes dans le Marais poitevin dont 9 d'intérêt communautaire

Le Marais poitevin présente une diversité d'habitats piscicoles parmi les plus importantes de la façade atlantique. Les milieux aquatiques (doux et salés) sont des lieux de reproduction (frayère dans les prairies naturelles inondées en hiver), nourriture, croissance et migration. Une bonne qualité de l'eau, une gestion de l'eau adaptée et la possibilité de franchir les ouvrages sont nécessaires pour l'accomplissement du cycle biologique des poissons. Le respect de la réglementation en vigueur concernant les interdictions et les quotas de pêche sont également indispensables afin de laisser aux populations le temps de se régénérer.



Les mollusques

140 espèces présentes dans le Marais poitevin dont 2 d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 du Marais poitevin abrite 2 espèces de mollusques d'intérêt communautaire : le Vertigo de Des Moulins et le Vertigo étroit. Ces espèces apprécient les sols saturés en eau et qui présentent une végétation composée de carex essentiellement. La présence de ces 2 espèces est très localisée. Le maintien des cariçaies en plein ou rivulaires et une gestion de l'eau adaptée favorisent la présence de ces mollusques.



Les reptiles

9 espèces présentes dans le Marais poitevin dont 5 d'intérêt communautaire

Les reptiles occupent différents milieux liés ou non au milieu aquatique. Ils se répartissent entre la zone humide, c'est le cas de la Couleuvre à collier, et les zones calcaires de coteaux, pour la Couleuvre verte et jaune. Cette dernière est la plus répandue du marais. La Cistude d'Europe est une tortue d'eau douce autochtone qui n'a été observée que très ponctuellement ces 30 dernières années dans le Marais poitevin. Le maintien d'une diversité d'habitats et la gestion adaptée des milieux aquatiques sont favorables aux divers reptiles présents au sein du Marais.

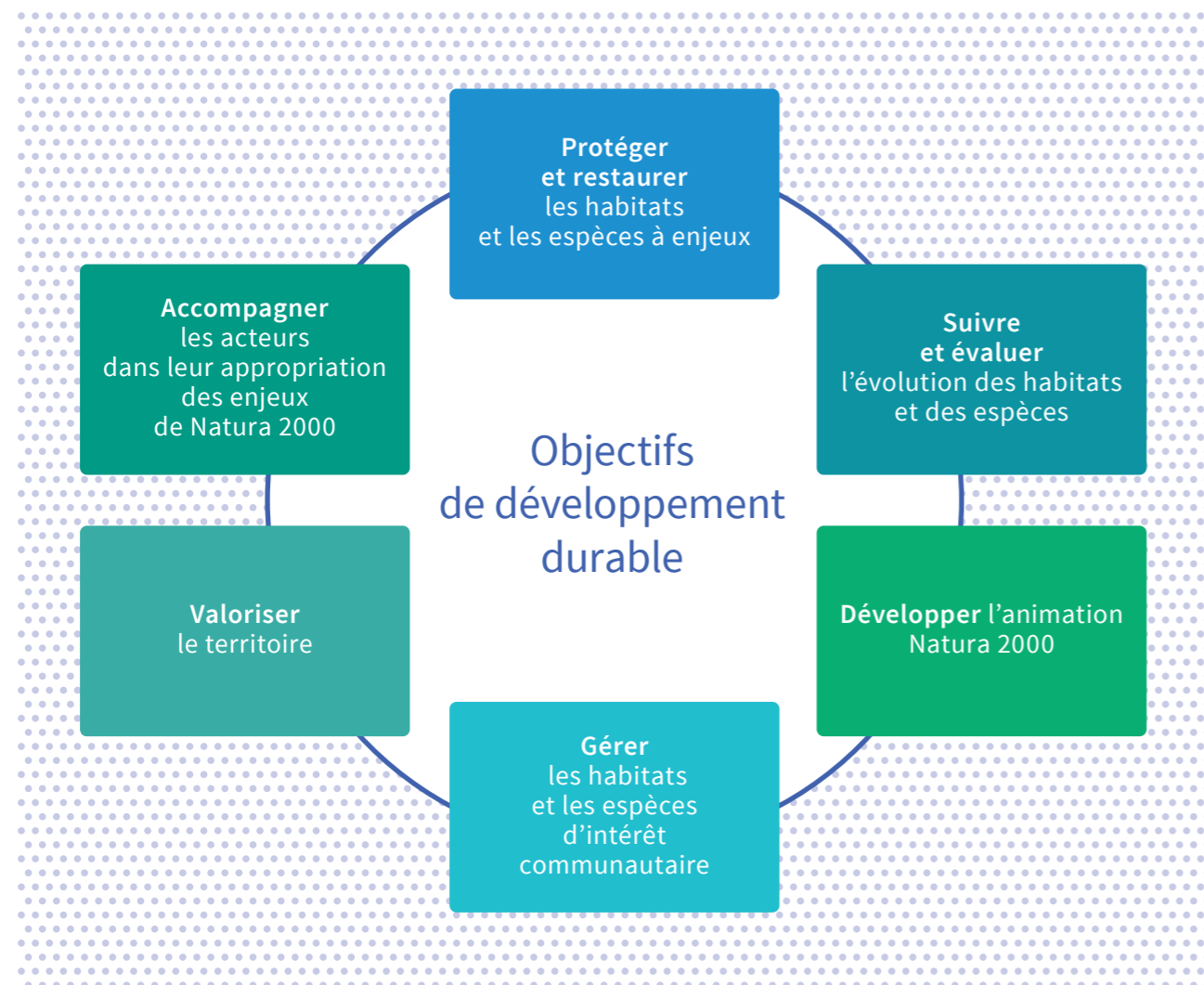
1. Barge à queue noire, ©PNR Marais poitevin
2. Pélobate cultripède, ©PNR Marais poitevin
3. Petit Rhinolophe, ©PNR Marais poitevin
4. Cuivré des marais, ©PNR Marais poitevin

5. Marsilée à quatre feuilles, ©PNR Marais poitevin
6. Anguille européenne, ©PNR Marais poitevin
7. Vertigo de Des Moulins, ©S. Vrignaud
8. Couleuvre verte et jaune, ©Philippe Garguil

Les objectifs du DOCOB Natura 2000 et les actions à engager sur le territoire

Le Marais poitevin est un territoire avec de nombreux habitants et pôles économiques. Ces activités humaines sont susceptibles d'exercer des pressions sur sa richesse biologique. Or, le territoire et ses acteurs ont la responsabilité de préserver les espèces et habitats d'intérêt européen ou protégés. Ainsi, l'objectif est de concilier les activités humaines et les enjeux environnementaux du site Natura 2000.

Les acteurs du territoire ont donc défini **6 objectifs de conservation** à atteindre, que l'on nomme « objectifs de développement durable ». Ils se déclinent en **17 objectifs opérationnels** qui définissent **31 actions concrètes**.



Pour plus d'informations sur les fiches action, se référer au DOCOB Tome 2 en ligne sur le site : <http://marais-poitevin.n2000.fr>

Valoriser le territoire

Valoriser les actions engagées grâce au label Ramsar

- ▷ Valoriser le site à travers le label Ramsar

Accompagner les acteurs dans leur appropriation des enjeux de Natura 2000

Informier sur les enjeux Natura 2000

- ▷ Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation aux enjeux du site Natura 2000

Sensibiliser tous les publics

- ▷ Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation aux enjeux du site Natura 2000

Encourager, favoriser et former à la prise en compte de la biodiversité dans les activités socio-économiques

- ▷ Consolider les pratiques des acteurs du territoire à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000

Protéger et restaurer les habitats et les espèces à enjeux

Préserver à l'aide des mesures d'encadrement de gestion

- ▷ Veiller, suivre et accompagner le développement des projets d'aménagement sur le territoire
- ▷ Développer les mesures de protection réglementaires

Accompagner la maîtrise foncière de milieux d'intérêt écologique

- ▷ S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité

Favoriser une renaturation de milieux

- ▷ Renaturer des sites pour les espèces et les habitats

Suivre et évaluer l'évolution des habitats et des espèces

Structurer et restituer les connaissances

- ▷ Animer un observatoire des espèces et des habitats (OPN)

Améliorer les connaissances biologiques du site et sa fonctionnalité pour mieux appréhender sa gestion

- ▷ Cartographier et suivre les habitats naturels

Développer l'animation Natura 2000

Suivre les mesures proposées

- ▷ Animer les mesures du DOCOB

Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Conserver les habitats et les espèces caractéristiques du littoral

- ▷ Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans et des estuaires
- ▷ Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire
- ▷ Évaluer et conserver les lagunes

Conserver les boisements et améliorer leur qualité biologique

- ▷ Préserver les boisements et la trame arborée

Améliorer la qualité des milieux aquatiques

- ▷ Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire
- ▷ Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats

Augmenter les surfaces et la fonctionnalité d'une mosaïque d'habitats

- ▷ Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques
- ▷ Gérer et protéger les pelouses calcicoles
- ▷ Gérer et protéger les tourbières
- ▷ Restaurer, gérer et protéger les habitats à végétation herbacée haute

Accompagner la gestion contre les espèces exotiques envahissantes en concurrence avec les espèces et habitats d'intérêt communautaire

- ▷ Gérer les espèces exotiques envahissantes.

Favoriser le bon état écologique des prairies et une agriculture compatible avec les exigences écologiques des habitats et des espèces de la zone humide

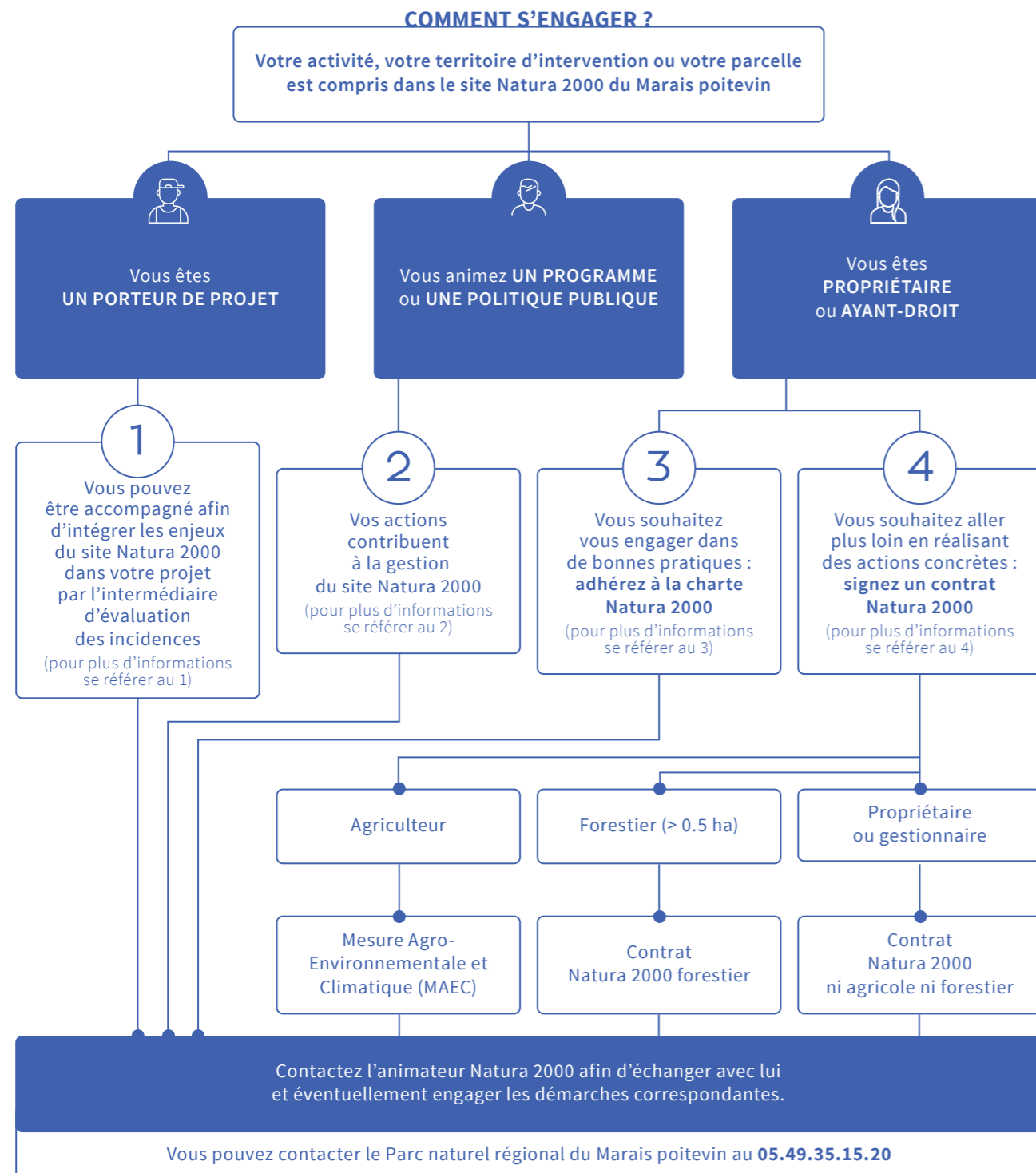
- ▷ Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologiques des prairies naturelles
- ▷ Gérer collectivement les marais communaux
- ▷ Favoriser des actions environnementales dans les espaces cultivés

Agir en faveur des espèces patrimoniales

- ▷ Protéger les Busards

Les outils pour agir et participer

Actuellement, divers outils complémentaires offrent la possibilité à toute personne ou acteur de participer à la préservation de la biodiversité du site Natura 2000 du Marais poitevin. Les engagements sont volontaires. L'atteinte des objectifs est permise par la mise en œuvre d'actions concrètes de chacun des acteurs, à différentes échelles territoriales. Chacun peut y participer !



① Les évaluations d'incidences

Les projets d'aménagement doivent être compatibles avec les mesures de préservation du territoire.

Pour tout projet sur le territoire du site Natura 2000 du Marais poitevin, vous pouvez être accompagné par le Parc afin de le développer tout en préservant et valorisant la biodiversité du territoire.

L'évaluation d'incidences amène le porteur de projet à déterminer l'impact significatif de son activité. Selon les résultats de cette évaluation, il est déterminé si le projet est susceptible ou non d'avoir une incidence sur les habitats et les espèces du site Natura 2000. En fonction des incidences, il est autorisé, adapté (pour réduire les nuisances, définition de compensation, etc.) ou interdit par les services de l'État.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 repose principalement sur un système de listes d'activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur un site Natura 2000. Celles-ci énumèrent les « documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'installation, de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel » soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Il existe une liste nationale et des listes locales (par département) disponibles sur les sites internet des DREAL Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine.

Pour plus d'informations sur les projets soumis à évaluation d'incidences, sur les sites :

DREAL Pays de la Loire :

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-operations-soumises-a-évaluation-d-incidence-a1444.html

DREAL Nouvelle-Aquitaine :

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/listes-locales-a1242.html

② Les politiques publiques

Le site Natura 2000 Marais poitevin comporte de nombreux acteurs territoriaux. Leurs champs de compétences (planification, urbanisme, développement, etc.) peuvent impacter ou favoriser la répartition des habitats et des espèces (gestion de l'eau, maintien de l'élevage, préservation de la trame arborée, etc.). C'est pourquoi les politiques publiques peuvent agir pour la préservation de la biodiversité, en cohérence avec le Document d'Objectifs du site Natura 2000 Marais poitevin.

Au sein du Marais poitevin, il existe par exemple :

- des documents d'aménagement du territoire : le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui permettent de déterminer les grandes orientations et les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols
- des outils de gestion de l'eau : les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), les Contrats Territoriaux qui permettent aux acteurs d'intervenir sur les milieux aquatiques et les zones humides, afin de mener des travaux visant à améliorer leur fonctionnalité
- des outils de préservation de la biodiversité : le Plan National d'Action (PNA), la Stratégie Nationale des Aires protégées (SNAP) dont font parties les Réserves Naturelles Nationales (RNN) et les Réserves Naturelles Régionales (RNR), l'acquisition foncière, permettent d'appliquer sur le territoire les stratégies de conservation de la biodiversité

L'intégration des enjeux du site Natura 2000 dans ces outils de planification permet de mettre en place une stratégie adaptée afin de tendre vers un bon état écologique du Marais poitevin.

3 La Charte Natura 2000

Qu'est-ce qu'une charte ?

Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la charte encourage les pratiques favorables à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Plus de
34
chartes
signées
2012 → 2022

Qui peut adhérer ?

Toute personne titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site Natura 2000, c'est-à-dire des propriétaires ou des occupants de terrains qui ont l'accord du propriétaire.

Quelles sont les modalités d'adhésion ?

L'adhésion à la charte est signée entre les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) et le titulaire de droits sur les parcelles concernées pour une durée de 5 ans. L'adhésion à la charte donne droit à

une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB). Pour en bénéficier, le propriétaire doit fournir au service des impôts, avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, une copie de sa déclaration d'adhésion à la charte.

Que comporte-t-elle ?

- Des recommandations, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation
- Des engagements contrôlables permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ces engagements n'entraînent pas de dépenses supplémentaires pour les adhérents et ne sont donc pas rémunérés

Ces recommandations et ces engagements sont formalisés par type de milieu et par type d'activité.



Pour plus d'informations sur les chartes et contrats, se référer au DOCOB Tome 3 en ligne sur le site : <http://marais-poitevin.n2000.fr>

4 Les contrats Natura 2000

Qu'est-ce qu'un contrat Natura 2000 ?

Plus de
19
contrats
signés
2010 → 2022

Démarche volontaire et contractuelle, la signature d'un contrat Natura 2000 permet un engagement conforme aux objectifs définis par le DOCOB sur la conservation ou la restauration des habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire.

Qui peut contracter ?

Toute personne titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site Natura 2000, c'est-à-dire des propriétaires ou des occupants de terrains qui ont l'accord du propriétaire.

Quels sont les différents types de contrats ?

Les **contrats agricoles** sont à destination des agriculteurs et correspondent aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Ils permettent une indemnisation du surcoût et de la perte économique liés à la mise en œuvre de pratiques agricoles intégrant les enjeux environnementaux et permettant le maintien du caractère naturel et humide des prairies naturelles du marais.

Les **contrats Natura 2000 forestiers** sont à destination des propriétaires gestionnaires de terrains forestiers. Ils peuvent financer des opérations de gestion non productives favorables aux habitats et espèces.

Les **contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers** permettent de réaliser des mesures variées et à but non productif sur tous les types de milieux en lien avec les acteurs du territoire.

Quelles sont les modalités d'engagements ?

Le contrat est signé entre les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) et le titulaire de droits réels et personnels sur les parcelles concernées. Sa durée est de 5 ans minimum et peut être reconduite ou modifiée. Les Contrats Natura 2000 contiennent des engagements qui donnent lieu au remboursement des surcoûts éventuels pour réaliser ces engagements. L'aide est accordée sur la base d'un devis estimatif et plafonnée aux dépenses réelles. La signature d'un contrat donne également droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Que comportent-ils ?

- Des engagements contrôlables qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière
- Des engagements non rémunérés
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements

Quelles actions peuvent faire l'objet d'un contrat ?

Quelques exemples :

CONTRAT FORESTIER

- Investissement visant à informer les usagers de la forêt

CONTRAT NI AGRICOLE NI FORESTIER

- Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts
- Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés ou de bosquets
- Chantier de restauration des canaux ou des cours d'eau et création de mares
- Chantier de restauration des milieux dunaires
- Chantier d'entretien des ripisylves et de la végétation des berges

CONTRAT AGRICOLE

- Conversion d'une parcelle cultivée en prairie
- Maintien des niveaux d'eau en fin d'hiver et au printemps dans les prairies inondables marquées par un micro-relief
- Maintien de prairies sans intrant
- Pâturage et taux de chargement adapté au maintien des prairies





Etablissement public
du Marais poitevin

Pour contacter l'opérateur :

1, rue Richelieu
85400 LUÇON
02 51 56 56 20

✉ contact@epmp-marais-poitevin.fr
<https://www.epmp-marais-poitevin.fr/>



Pour contacter l'animateur :

2, rue de l'Église
79 510 COULON
05 49 35 15 20

✉ correspondance@parc-marais-poitevin.fr

Décembre 2022

Coordination : Parc naturel régional du Marais poitevin
Rédaction : Parc naturel régional du Marais poitevin : A. Texier, D. Giret, L. Lequellec

Établissement public du Marais poitevin : S-P. Guilbaud

Design graphique : gleech

Impression : IRO La Rochelle

Crédits photos et illustrations : Parc naturel régional du Marais poitevin : G. Barbot, F. Leroy,
P. Baudry, O. Cardot, A. Texier, D. Decoene, H. Joncheray, D. Cantin, L. Duvallet, M. Etienne,
A. Lamoureux, B. Perrotin, P. Viala, S. Vrignaud



1032-3010 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org